Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Décret n° 2006-86 du 30 janvier 2006 pris pour l'application des articles 9 et 9-1 de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 relative à la transparence financière de la vie politique

NOR: INTA0600012D

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire,

Vu la Constitution, notamment ses articles 4 et 62 (deuxième alinéa);

Vu le code électoral, notamment ses articles LO 128, L. 154 à L. 163 et R. 98 à R. 102;

Vu la loi nº 88-227 du 11 mars 1988 relative à la transparence financière de la vie politique, modifiée notamment par la loi nº 2000-493 du 6 juin 2000 tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives ;

Vu la loi de finances pour 2006 (nº 2005-1719 du 30 décembre 2005);

Vu le décret n° 2002-888 du 8 mai 2002 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale et fixant le déroulement des opérations électorales ;

Vu l'ensemble des décisions du Conseil constitutionnel du 31 octobre 2002 au 9 avril 2003 déclarant inéligibles certains candidats aux élections législatives des 9 et 16 juin 2002 en application de l'article LO 128 du code électoral ;

Vu la publication générale des comptes de 2003 des partis et groupements politiques effectuée par la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques au *Journal officiel* du 8 septembre 2005 ;

Considérant qu'il résulte de l'examen des comptes des partis et groupements politiques par la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques que les dix-neuf formations suivantes :

Aia-Api;

Avenir;

Combat ouvrier;

Guadeloupe respect;

Gwadloup doubout;

Impôt baisse net;

Mouvement centriste martiniquais;

Mouvement guadeloupéen écologiste;

Mouvement libéral martiniquais;

Mouvman parnouminm - Demokrasi liberasyon nasyonal - Démocratie libération nationale ;

Organisation régionale et démocratique de réflexion éthique (dissous);

Parti pour la libération de la Martinique (PALIMA);

Parti progressiste démocratique guadeloupéen;

Parti réunionnais-Parti renyone;

Parti socialiste guadeloupéen;

Pôle républicain outre-mer;

Pour réussir l'accord de Nouméa;

Rassemblement pour la Guadeloupe française et caraïbéenne;

SPM Alliance,

doivent être regardées comme n'ayant pas satisfait à leurs obligations comptables au titre de l'exercice 2004 et perdent, en conséquence, le bénéfice de l'aide publique pour 2006;

Vu la communication adressée le 13 décembre 2005 au Premier ministre par le président du Sénat au nom du bureau en application des dispositions du huitième alinéa de l'article 9 de la loi du 11 mars 1988 précitée ;

Vu la communication adressée le 19 décembre 2005 au Premier ministre par le président de l'Assemblée nationale au nom du bureau en application des dispositions du huitième alinéa de l'article 9 de la loi du 11 mars 1988 précitée,

Décrète:

Art. 1er. – Le montant des aides attribuées aux partis et groupements politiques en application des articles 9 et 9-1 de la loi du 11 mars 1988 susvisée est fixé pour l'année 2006 à 73 210 919,32 euros.

Le montant de la première fraction des aides attribuées aux partis et groupements politiques visés aux deuxième et troisième alinéas de l'article 9 de la loi du 11 mars 1988 précitée est fixé à 33 078 715,32 euros.

Le montant de la seconde fraction des aides attribuées aux partis et groupements politiques visés au sixième alinéa de l'article 9 de la loi du 11 mars 1988 susmentionnée est fixé à 40 132 204 euros.

- **Art. 2.** La somme mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1^{er} est répartie entre les partis et groupements politiques conformément à l'annexe I au présent décret.
- **Art. 3. –** La somme mentionnée au troisième alinéa de l'article 1^{er} est répartie entre les partis et groupements politiques conformément à l'annexe II au présent décret.
- **Art. 4. –** Chacun des partis et groupements politiques figurant soit à l'annexe I, soit à l'annexe II doit faire connaître au ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire (1), son numéro SIRET, le numéro de compte bancaire ou postal sur lequel devra être versée la somme qui lui est attribuée ainsi que l'identité du titulaire de ce compte.
- **Art. 5.** Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 janvier 2006.

Dominique de Villepin

Par le Premier ministre:

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, NICOLAS SARKOZY

ANNEXEI

PARTIS ET GROUPEMENTS POLITIQUES BÉNÉFICIAIRES DE LA PREMIÈRE FRACTION DE L'AIDE PUBLIQUE POUR 2006

	NOMBRE DE VOIX prises en compte	NOMBRE de candidats hommes	NOMBRE de candidats femmes	MONTANT de la première fraction de l'aide publique pour 2006 compte tenu de la loi sur la parité
l. – Partis et groupements politiques ayant présenté des candidats dans au moins 50 circonscriptions (métropole)				
Union pour un mouvement populaire (UMP)	8 629 353	466	114	9 784 618,62
Association parti socialiste, parti radical de gauche et apparentés	6 577 025	350	185	9 055 378,13
Front national (FN)	2 859 856	295	276	4 577 940,19
Les Verts	1 156 787	234	227	1 883 066,66
Parti communiste français (PCF)	1 232 044	277	216	1 881 496,14
Union pour la démocratie française (UDF)	1 361 275	181	45	1 549 197,59
Chasse, pêche, nature et traditions (CPNT)	413 615	220	186	645 107,58
Ligue communiste révolutionnaire (LCR)	322 834	220	215	525 522,80
Lutte ouvrière (LO)	304 081	279	281	494 995,88
Mouvement républicain et citoyen	293 184	224	181	451 921,40
Mouvement national républicain (MNR)	274 594	335	237	408 704,10
Mouvement pour la France (MPF)	243 559	159	138	382 458,80
Le Trèfle-Les nouveaux écologistes Homme-Nature-Animaux	94 209	96	86	149 144,27
Mouvement écologiste indépendant (MEI)	98 514	152	103	144 957,60
Rassemblement pour la France (RPF)	90 332	68	17	102 932,37

⁽¹⁾ Secrétariat général, direction de la modernisation et de l'action territoriale (sous-direction des affaires politiques et de la vie associative, bureau des élections et des études politiques), place Beauvau, 75800 Paris Cedex 08.

	NOMBRE DE VOIX prises en compte	NOMBRE de candidats hommes	NOMBRE de candidats femmes	MONTANT de la première fraction de l'aide publique pour 2006 compte tenu de la loi sur la parité
Droit de chasse	61 008	50	43	95 573,87
Régions et peuples solidaires	61 952	63	49	94 545,07
Génération écologie-Les Bleus	62 547	197	144	93 904,21
CAP 21	46 184	58	39	67 817,25
Parti des travailleurs	41 855	104	89	65 485,67
Solidarité écologie gauche alternative (SEGA)	39 756	43	36	61 849,31
Mouvement hommes animaux nature (MHAN)	19 422	31	34	31 615,95
Energies démocrates	25 344	51	7	25 607,19
Renouveau écologique	15 413	27	25	24 607,43
Nouvelle Donne	16 112	66	36	22 370,76
Centre national des indépendants et paysans (CNIP)	13 666	37	26	20 303,97
Initiative républicaine	14 363	55	30	19 942,36
Confédération des écologistes indépendants (CEI)	9 130	25	30	14 862,20
Rassemblement des contribuables français (RCF)	12 261	59	15	14 025,22
Concordat citoyen	10 620	52	20	13 445,98
Parti fédéraliste	8 644	59	32	11 983,60
GIP-Démocratie active	3 637	48	14	4 285,29
GIF-Deffloctatie active	3 037	40	14	4 200,29
Sous-total I	24 413 166	4 581	3 176	32 719 667,46
II. – Partis et groupements politiques ayant présenté des candidats exclusivement outre-mer Parti communiste réunionnais	48 676	2	1	79 236,85
Tahoeraa Huiraatira	48 325	1	1	78 665,47
Groupement France-Réunion	32 188	1		52 396,98
Identité et République	18 019	1		29 332,09
Fetia Api	16 516	1	1	26 885,44
Parti gaulliste	7 652	2	1	12 456,25
Parti communiste guadeloupéen	10 425	4	1	11 879,18
L'Action	6 384	1		10 392,14
Te hono e tau i te honoaui	5 755	1		9 368,23
Mouvement populaire franciscain	5 436	1		8 848,95
Réunion avenir une ambition pour la Réunion	5 144	1		8 373,62
Mouvement indépendantiste martiniquais	10 150	3		8 261,30
Parti progressiste martiniquais	8 269	2		6 730,31
Guadeloupe unie socialisme et réalités	7 857	2		6 394,98
Union centriste et libérale	3 478	4		2 830,82
Priorité socialiste Réunion	2 049	3	1	2 501,59
Archipel demain	1 388	1		2 259,44
Union libération Guadeloupe (UPLG)	1 647	2		1 340,53
Bâtir le pays Martinique	1 096	3		892,06
Metz pour tous, démocratie et république	1	1		1,63
Sous-total II	240 455	37	6	359 047,86
Total	24 653 621	4 616	3 182	33 078 715,32

ANNEXE II

PARTIS ET GROUPEMENTS POLITIQUES BÉNÉFICIAIRES DE LA SECONDE FRACTION DE L'AIDE PUBLIQUE POUR 2006

PARTIS OU GROUPEMENTS POLITIQUES REPRÉSENTÉS AU PARLEMENT	NOMBRE DE PARLEMENTAIRES OUVRANT droit au versement de l'aide publique			MONTANT DE L'AIDE publique attribuée
PARTIS OU GROUPEMENTS POLITIQUES REPRESENTES AU PARLEMENT	Assemblée nationale	Sénat	Total	pour 2006 (en euros)
Union pour un mouvement populaire	353	153	506	22 389 079,63
Association parti socialiste, parti radical de gauche et apparentés	151	97	248	10 973 303,85
Union pour la démocratie française	30	40	70	3 097 303,51
Parti communiste français	22	21	43	1 902 629,30

PARTIS OU GROUPEMENTS POLITIQUES REPRÉSENTÉS AU PARLEMENT	NOMBRE DE PARLEMENTAIRES OUVRANT droit au versement de l'aide publique			MONTANT DE L'AIDE publique attribuée
PARTIS OU GROUPEMENTS POLITIQUES REPRESENTES AU PARLEMENT	Assemblée nationale	Sénat	Total	pour 2006 (en euros)
Les Verts	3	4	7	309 730,35
Centre national des indépendants et paysans	2	4	6	265 483,16
Mouvement pour la France	2	3	5	221 235,96
Rassemblement pour la France	3	1	4	176 988,77
Tahoeraa Huiraatira	2	1	3	132 741,58
Le Trèfle-Les nouveaux écologistes Homme-Nature-Animaux	2		2	88 494,39
Parti communiste réunionnais	1	1	2	88 494,39
Archipel demain	1	1	2	88 494,39
Bâtir le pays Martinique	1	1	2	88 494,39
Mouvement républicain et citoyen		1	1	44 247,19
Energies démocrates	1		1	44 247,19
Groupement France-Réunion	1		1	44 247,19
Guadeloupe unie socialisme et réalités		1	1	44 247,19
Metz pour tous, démocratie et république		1	1	44 247,19
Mouvement indépendantiste martiniquais	1		1	44 247,19
Parti communiste guadeloupéen	1		1	44 247,19
Sous-total I	577	330	907	40 132 204,00